



LIEU - DATE : Fontenay-aux-Roses - 18 décembre 2015

DESTINATAIRE(S) : Destinataires *in fine*

N° DE FAX/RÉF : DSV/FAR/DIR/2015-153

NOMBRE DE PAGES : 4

ÉMETTEUR : Claire Giry

TÉL. ÉMETTEUR : 01 46 54 70 01

Objet : Déclaration d'évènement significatif

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la fiche de déclaration de l'évènement significatif détecté le 3 décembre 2015 au CEA de Fontenay-aux-Roses, INB 165, relatif à l'absence de signalisation radiologique, prescrite par la réglementation, des accès en zone spécialement réglementée du sas du laboratoire 24.

Je vous propose de classer cet évènement au niveau 0 de l'échelle INES.

Claire Giry
Directrice du CEA/Fontenay-aux-Roses

PJ : 1 fiche de déclaration

DESTINATAIRES :

M. le Préfet des Hauts-de-Seine	01 47 25 12 44 01 47 25 21 21
M. le Sous-Préfet d'Antony	01 43 50 57 90
M. le Directeur Général de l'ASN	01 46 16 44 33
M. le Directeur Général de la Prévention des Risques	01 40 81 10 65
ASN/DTS	01 46 16 44 25
ASN/DRC	01 46 16 44 30
ASN/DEU	01 46 16 44 36
ASN/Division de Paris	01 71 28 46 02
ASN/Division d'Orléans	02 38 66 95 45 (et diffusion par courriel)
M. le Directeur de la DRIEE	01 71 28 46 01
IRSN/DSU	01 58 35 79 73
CLI-FAR (M. Friedrich)	01 47 29 41 70 (et diffusion par courriel)

Copies :

CEA/AG et AGA	
CEA/CAB-AG	CEA/DAM/Ile de France
CEA/HC	CEA/DAM/IDF/Cellule de sûreté
CEA/MR	CEA/DRT/GRE/DIR
CEA/MR/CCC	CEA/DRT/DSP/SMR/CS
CEA/MR/CM	CEA/DEN/VALRHO/DIR
CEA/MR/IGN	CEA/VRH/DIR/CSNSQ
CEA/MR/DJC	CEA/DAM/CESTA/DIR
CEA/MR/DCS	CEA/DAM/CESTA/CSN
CEA/MR/DPSN	CEA/DEN/DANS/DRSN/SODIF/CI INB 165
CEA/RHF/DRHRS	CEA/DEN/DANS/DRSN/SODIF/CI INB 166
CEA/SRE/COM	CEA/DSV/FAR/USLT
CEA/SRE/COM service de presse	CEA/DSV/FAR/USLT/SPRE
CEA/DSV/DIR	CEA/DSV/FAR/DIR/ISE
CEA/DEN/DIR	CEA/DSV/FAR/DIR/CSMTQ
CEA/DEN/DANS/DRSN	CEA/DSV/FAR/DIR/UCRP
CEA/DEN/DQE	CEA/DSV/FAR/USLT/SST
CEA/DEN/DANS	CEA/DSV/FAR/USLT/STLI
CEA/DEN/DANS/SP2S	CEA/DSV/FAR/USLT/FLS
CEA/DEN/DANS/CCSIMN	CEA/DSV/FAR/DIR
CEA/VALDUC/DIR	Secrétariat syndical FAR
CEA/VALDUC/DAS	
CEA/DEN/CAD/DIR	
CEA/DEN/CAD/DIR/CSMN	

	<input type="checkbox"/> fortuite - observation individuelle hors procédure	<input type="checkbox"/> autre :
	<input type="checkbox"/> maintenance
Origines présumées de l'événement :	<input type="checkbox"/> causes techniques	<input type="checkbox"/> agressions externes
	<input checked="" type="checkbox"/> causes humaines	<input type="checkbox"/> autre :
	<input checked="" type="checkbox"/> causes organisationnelles	
Fonctions de sûreté impactées :	<input checked="" type="checkbox"/> criticité/réactivité	<input checked="" type="checkbox"/> fonctions supports
	<input type="checkbox"/> confinement	<input type="checkbox"/> perte ou découverte de source radioactive
	<input type="checkbox"/> refroidissement	
Conséquences sur les personnes :	<input type="checkbox"/> évacuation sanitaire	<input type="checkbox"/> blessure
<input type="checkbox"/> contamination radiologique	<input type="checkbox"/> contamination chimique	<input type="checkbox"/> contamination microbiologique
Conséquences réelles :		
Aucune conséquence pour le personnel et l'environnement. Malgré l'absence de signalisation du zonage radiologique contamination des sas, le personnel n'est autorisé à rentrer dans le sas qu'après avoir pris connaissance du DIMR qui trace les conditions radiologiques d'intervention (en particulier, le zonage)		
Conséquences potentielles (sur la base de scénario réaliste) :		
Aucune. En dehors des périodes d'activité, l'entrée involontaire d'une personne directement dans le sas de travail ne peut être envisagée compte tenu de la configuration du sas de tri et conditionnement de déchets. De plus les affichages présents (port de l'ARI), notamment au moment de l'inspection, permettaient d'apprécier le niveau de risque radiologique.		
Mesures correctives immédiates :		
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation, par précaution, d'une cartographie du sas de tri et conditionnement de déchets afin de confirmer l'adéquation du zonage avec le niveau de contamination et d'irradiation présent dans le sas. • Mise en place des signalisations du zonage radiologique sur le sas de tri et conditionnement de déchets du laboratoire 24 		
Actions entreprises pour éviter le renouvellement de l'événement :		
A définir après l'analyse des défaillances et des actions inappropriées à l'origine de l'événement.		
État final de l'installation et du matériel concerné : Les signalisations du zonage radiologique ont été installées au niveau du sas de tri et conditionnement de déchets du laboratoire 24.		
Proposition de classement de l'événement		
<input type="checkbox"/> Au titre de la sûreté	<input checked="" type="checkbox"/> Au titre de la radioprotection	
Classement de base proposé : /	Classement de base proposé : 0	
Facteur supplémentaire éventuel : /	Facteur supplémentaire éventuel : /	
.....	
.....	
Classement INES proposé :	Classement INES proposé : 0	
Communication externe		
Une communication externe est-elle envisagée sur cet événement ? <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		
Si oui : par qui ?	A qui ?	Quand ?
Responsable à contacter pour plus d'information		
Nom : POYAU	Prénom : Cécile	Fonction : Chef de la CSMTQ
Téléphone : 01 46 54 72 35	Télécopie : 01 46 54 93 39	Mel : cecile.poyau@cea.fr
Validation par le Directeur d'établissement ou son représentant		
Nom : GIRY	Prénom : Claire	Fonction : Directeur du centre CEA de Fontenay-aux-Roses
Signature : 		